

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Arrêté du 25 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe par spécialités, d'un concours externe spécial, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

NOR : TRAA2532784A

Le ministre des transports,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 90-557 du 2 juillet 1990 modifiée relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

Vu le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 modifié portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 modifié fixant le règlement, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les règles d'organisation générale et les modalités de sélection par concours externes et interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe par spécialités, d'un concours externe spécial, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 20 novembre 2025 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 3 du présent arrêté.

Art. 2. – A l'article 3, le tableau fixant les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions est remplacé par le tableau suivant :

«

	Date de début des inscriptions	Date clôture des inscriptions
Concours externe par spécialités		13 février 2026
Concours externe spécial	1 ^{er} décembre 2025	30 janvier 2026
Concours interne		13 février 2026
Examen professionnel	1 ^{er} décembre 2025	5 janvier 2026

».

Art. 3. – A l'article 4, le tableau fixant les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission est remplacé par le tableau suivant :

<<

	Epreuves écrites	Epreuves orales
Concours externe par spécialités	1 ^{er} et 2 avril 2026	à compter du 1 ^{er} juin 2026
Concours externe spécial		à compter du 23 mars 2026
Concours interne	2 et 3 avril 2026	à compter du 1 ^{er} juin 2026
Examen professionnel		à compter du 9 mars 2026

».

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 novembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du bureau du recrutement
et de la gestion collective des ressources humaines,*
J. TAVEAU